

04/11/2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4 novembre 2019 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire suppléant : Denis Rondeau

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron  
Daniel Sabourin  
Eugène Gagné  
Daniel Groleau

Madame la conseillère : Maylis Toulouse

Est absent : monsieur Richard Tanguay, maire

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Mokhtar Saada, directeur général est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Denis Rondeau, maire suppléant, ouvre la séance à 19 h 30. Il présente l'ordre du jour. Il retire les points suivants :

- 9.1.14 ; Demande d'appui aux commissions scolaires
- 9.4.1 ; Adoption de la Politique de développement socio-familial de la municipalité de Weedon
- 9.5.1 ; Avis de motion – Règlement #2019-087 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité
- 9.5.2 ; Avis de motion – Règlement #2019-088 relatif à un programme de crédit de taxes à l'investissement pour favoriser la croissance économique des entreprises sur le territoire

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois d'octobre 2019
9. Résolutions
  - 9.1 Administration
    - 9.1.1 Assermentation du conseiller au district no.3 monsieur Eugène Gagné
    - 9.1.2 Formation obligatoire nouveau conseiller
    - 9.1.3 Dépôt du relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires
    - 9.1.4 Fin de probation du directeur général
    - 9.1.5 Adoption du calendrier des séances du conseil 2020
    - 9.1.6 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
    - 9.1.7 Nomination des maires suppléants à compter du 3 mars 2020
    - 9.1.8 Transfert budgétaire
    - 9.1.9 Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement
    - 9.1.10 Subvention aux pompiers de Weedon
    - 9.1.11 Intention d'adoption d'un règlement portant sur un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec
    - 9.1.12 Étude d'opportunité pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles
    - 9.1.13 Résolution portant sur les sous-comités et commissions du conseil
    - 9.1.14 ~~Demande d'appui aux commissions scolaires~~ **Retiré**
  - 9.2 Travaux publics
    - 9.2.1 Embauche d'un mécanicien
    - 9.2.2 Entretien hivernal – Rang des Granites
  - 9.3 Loisirs
    - 9.3.1 Contrat d'entretien de la patinoire de Fontainebleau
  - 9.4 Urbanisme / développement
    - 9.4.1 ~~Adoption de la Politique de développement socio-familial de la municipalité de Weedon~~ **Retiré**
  - 9.5 Règlements
    - 9.5.1 ~~Avis de motion – Règlement #2019-087 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité~~ **Retiré**
    - 9.5.2 ~~Avis de motion – Règlement #2019-088 relatif à un programme de crédit de taxes à l'investissement pour favoriser la croissance économique des entreprises sur le territoire~~ **Retiré**
    - 9.5.3 Adoption du règlement #2019-080 relatif aux incendies

10. Divers et affaires nouvelles
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
13. Levée de la séance

**#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-184** IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté avec le retrait des points 9.1.14, 9.4.1, 9.5.1 et 9.5.2.

**ADOPTÉE**

**#3 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-185** IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**#4 RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Du maire ;**

- Aucune information pour ce point considérant l'absence de monsieur le maire

**Des membres du conseil ;**

- Écocentre mobile
- Calendrier municipal – sélection de photos et tirage
- Party de Noël – rencontre préparatoire
- Participation mesures d'urgence
- Préparation budgétaire Corporation des loisirs
- Oktoberfest – Polyvalente Louis-Saint-Laurent
- Rencontre commission environnement
- AGA Centre d'Action bénévole
- CA Centre communautaire St-Gérard
- Comité consultatif en urbanisme
- Rencontre Mont Ham – Pompiers et intervention en recherche de personne
- Comité de gestion – préparation budgétaire municipale
- Révision taxation – collecte des ordures secteur commercial
- Rencontre syndicat – Embauche mécano
- Rencontre dossier Centre communautaire Weedon (suivi et analyse)
- Comité taxation – Répartition de la taxation

**#5 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Élections formation et organisation
- Rencontre préparation budget 2020 (plus de 10)
- Comité taxation vs rôle foncier
- Rencontre MTQ Route 112
- Planification stratégique loisirs
- Architecte – Centre communautaire Weedon
- Formation RH – Favoriser le mieux-être en milieu de travail
- Mesures d’urgence – tempête automnale 1<sup>er</sup> novembre 2019

**#6 INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

- Centre culturel – processus d’embauche directeur
- Pression Hydro-Québec – comprendre système de priorisation
- Priorité graisser les camions
- Économie – CEGER

**#7 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d’une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu’ils ont autorisées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-186** IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l’inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **440 215.77 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	180 911.99 \$
Opérations courantes à payer :	<u>259 303.78 \$</u>
<b>Sous total</b>	<b>440 215.77 \$</b>
Salaires payés :	<u>69 483.68 \$</u>
<b>Grand total :</b>	<b><u>509 699.45 \$</u></b>

Que le rapport soit classé sous le numéro 10-2019 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**#8 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Aucune information spécifique n'est à noter.

Par conséquent, le maire suppléant, Denis Rondeau fait le dépôt des correspondances du mois d'octobre 2019.

**#9 RÉSOLUTIONS**

**#9.1 ADMINISTRATION**

**#9.1.1 ASSERMENTATION DU CONSEILLER AU DISTRICT NO. 3, MONSIEUR EUGÈNE GAGNÉ**

Monsieur Mokhtar Saada, directeur général et président des élections partielles du 27 octobre dernier, procède à l'assermentation du nouveau membre du conseil pour le district no. 3, monsieur Eugène Gagné.

**#9.1.2 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LE NOUVEAU CONSEILLER**

**CONSIDÉRANT QUE** un nouvel élu, monsieur Eugène Gagné est entré(e) en poste suite aux élections partielles du district no.3 le 27 octobre dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation « le comportement éthique » est obligatoire pour tout nouvel élu au sein d'un conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-187** IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** monsieur Eugène Gagné soit autorisé à suivre la formation en ligne « le comportement éthique » offerte par la FQM ou l'UMQ au coût approximatif de 95 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**#9.1.3 DÉPÔT DU RELEVÉ DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2020**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, devant le conseil, les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil dont il fera parvenir à la Direction régionale de l'Estrie un relevé identifiant les membres du conseil qui les ont déposés.

#### **#9.1.4      FIN DE PROBATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Mokhtar Saada a été embauché à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Weedon depuis le 2 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Saada devait compléter une période de probation de 6 mois dans ses nouvelles fonctions. Cette période de probation est complétée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rendement de monsieur Saada répond aux attentes du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Saada a bénéficié d'une formation et d'un accompagnement du directeur général par intérim, monsieur Gaétan Perron ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Saada a suivi plusieurs formations en salle complémentaires à la formation de directeur municipal agréé de l'ADMQ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-188**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Daniel Groleau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** monsieur Mokhtar Saada soit officiellement reconnu directeur général et secrétaire-trésorier pour la municipalité de Weedon ;

**QUE** le conseil octroi à monsieur Saada, le bonus prévu pour la formation de directeur municipal agréé (DMA) ainsi que le salaire et les avantages prévus à son contrat après la période de probation.

**ADOPTÉE**

#### **#9.1.5      ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

2019-189

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, lesquelles débiteront à 19h30 :

Mois	Jour	Mois	Jour
Janvier	13	Juillet	06
Février	03	Août	03
Mars	02	Septembre	08
Avril	06	Octobre	05
Mai	04	Novembre	02
Juin	01	Décembre	07

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

**#9.1.6 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

2019-190

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Eugène Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le bureau municipal soit fermé, pour la période des Fêtes, à compter du vendredi, 20 décembre 16h et qu'il réouvrira le lundi, 6 janvier 2020 à 8h.

**ADOPTÉE**

**#9.1.7 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS À COMPTER DU 3 MARS 2020**

2019-191

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil désigne maires suppléants, madame Maylis Toulouse pour la période du 2 mars 2020 au 5 juillet 2020, monsieur Daniel Groleau pour la période du 6 juillet 2020 au 1<sup>er</sup> novembre 2020 et monsieur Eugène Gagné pour la période du 2 novembre 2020 et ce, jusqu'à la séance de conseil de mars 2021 exclusivement. Ceux-ci seront autorisés à siéger au Conseil des maires de la M.R.C. du Haut-Saint-François, en l'absence du maire. Lors de cette période, le maire suppléant procédera, si nécessaire, à la signature de tous les effets de caisse et autres documents relatifs à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**#9.1.8      TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste budgétaire du salaire de l'agent de développement présente des fonds qui ne seront pas utilisés en 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la résolution no. 2019-164 qui crée une dépense récurrente non prévue au budget 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les postes budgétaires reliés à la protection de l'environnement sont en déficit de plus de 4000\$ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-192**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE procéder aux transferts budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Débit	Crédit
02-620-00-141	6500\$	
02-470-00-141		5000\$
02-470-00-419		1500\$

**ADOPTÉE**

**#9.1.9      DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur Mokhtar Saada, directeur général dépose l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 30 septembre 2019.

**#9.1.10     SUBVENTION AUX POMPIERS – FÊTE DE NOËL POUR LES ENFANTS**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années, la municipalité offre un soutien financier aux pompiers de Weedon pour la tenue de l'activité « Noël des enfants » ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus considèrent que cette fête est importante pour la communauté ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-193**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** les profits obtenus pour la vente du vieux fer par la municipalité soient remis aux pompiers de Weedon pour bonifier le budget dans le cadre de la fête de Noël pour les enfants. Pour 2019, le montant amassé s'élève à 4160.25 \$ ;

**QUE** ces sommes soient prélevées à même le poste budgétaire no. 02-701-91-996.

**ADOPTÉE**

**#9.1.11 INTENTION D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PORTANT SUR UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mise en œuvre par elle ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme *AccèsLogis Québec*, et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-194**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil de la municipalité de Weedon informe la Société d'habitation du Québec de son intention d'adopter un règlement qui permettra aux coopératives et aux organismes sans but lucratif, de bénéficier d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec ;

**QUE** ce règlement devra être approuvé par la Société d'habitation du Québec.

**ADOPTÉE**

**#9.1.12 ÉTUDE D’OPPORTUNITÉ POUR L’AMÉLIORATION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide de l’Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore de Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury désirent présenter un projet **d’étude d’opportunité pour l’amélioration de la gestion des matières résiduelles, incluant le programme de gestion des mesures et vidanges des installations septiques, en tandem municipalités / MRC** dans le cadre de l’aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compétences concernant la gestion des matières résiduelles sont partagées entre la MRC et les municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont compétence en matière de collecte ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a récemment déclaré sa compétence à l’égard de l’ensemble des municipalités de son territoire relativement à une partie du domaine des matières résiduelles, à savoir la valorisation de toutes les matières reçues, incluant les matières putrescibles, au lieu d’élimination avant leur enfouissement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et la MRC souhaitent améliorer leurs performances en gestion des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC et les municipalités souhaitent optimiser le tonnage détourné de l’élimination afin d’atteindre les cibles du Plan de gestion des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT QU’** un certain nombre de lacunes ont été identifiées à différents niveaux, qu’il y en a sûrement d’autres, que des solutions existent pour améliorer l’efficacité, avoir plus d’impact et avoir plus d’économie d’échelle ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-195**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Eugène Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil de la municipalité de Weedon

- s'engage à participer au projet **d'étude d'opportunité pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles, incluant le programme de gestion des mesures et vidanges des installations septiques, en tandem municipalités / MRC** et d'assumer une partie des coûts ;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;
- nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE**

**#9.1.13 RÉSOLUTION PORTANT SUR LES SOUS-COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon a adopté la résolution #2019-159 portant sur la création de sous-comités et de commissions du conseil municipal lors de la séance du 3 septembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de revoir le rôle et l'importance des divers comités et commissions du conseil dans l'objectif de mieux répondre aux besoins actuels dont la reconduite du comité de Sécurité publique ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-196**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**DE** constituer les sous-comités et commissions du conseil de la façon suivante :

**COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

- Daniel Groleau
- Pierre Bergeron
- Denis Rondeau
- Daniel Sabourin

**COMITÉ ADMINISTRATION ET FINANCES**

- Richard Tanguay
- Daniel Groleau

#### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (LAU)**

- Maylis Toulouse
- Daniel Sabourin
- Rolland Jarry (citoyen)
- Lorraine Delude (citoyenne)
- Gilles Pouliot (citoyen)

#### **COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATION ET PROMOTION**

- Richard Tanguay
- Maylis Toulouse
- Daniel Sabourin
- Renée Paquet (citoyenne)
- Léo Provencher (citoyen)

#### **COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Daniel Sabourin
- Maylis Toulouse
- Elsa Poulin (citoyenne)
- Dave Bouchard (citoyen)
- Isabelle Pépin (citoyenne)
- Gaston Lacroix (citoyen)

#### **COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Daniel Sabourin
- Denis Rondeau

#### **ADOPTÉE**

#### **#9.2 TRAVAUX PUBLICS**

#### **#9.2.1 EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon est à la recherche d'un mécanicien depuis le 17 juin dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'importante pénurie de main d'œuvre complique le processus d'embauche d'une ressource qualifiée pour ce poste ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-197**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Daniel Groleau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil de la municipalité de Weedon autorise l'embauche de monsieur Sylvain Proulx à titre de mécanicien conditionnellement à la signature d'une entente avec le syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon (STTW) à compter du mardi, 12 novembre 2019 et ce, à raison de 40 heures par semaine (temps complet) et comportant une période de probation de 800 heures ;

**QUE** les conditions de travail pour le poste du mécanicien soient décrites dans la lettre d'entente jointe à la convention collective.

**ADOPTÉE**

**#9.2.2      ENTRETIEN HIVERNAL – RANG DES GRANITES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Stratford effectue habituellement l'entretien hivernal d'une partie du rang des Granites sur le territoire de la municipalité de Weedon ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon désire renouveler cette entente ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-198**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Pierre Bergeron

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal de Weedon renouvelle l'entente avec la municipalité de Stratford pour l'entretien hivernal d'une partie du rang des Granites, sur une longueur de 0,8 km, entre le chemin de la Mine et les limites de la municipalité de Weedon, au montant de 1700 \$. Cette entente est valide pour l'hiver 2019-2020.

**QUE** ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire no. 02-330-01-443

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Stratford.

**ADOPTÉE**

**#9.3      LOISIRS**

**#9.3.1      CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE DE FONTAINEBLEAU**

**2019-199**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Eugène Gagné

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil accepte le contrat d'entretien de la patinoire de Fontainebleau, comprenant l'arrosage de la glace, le déneigement de la patinoire et du stationnement, le nettoyage du chalet et assurer la sécurité des utilisateurs et des bâtiments, à monsieur Yannick Legault Bolduc au coût de 4200 \$, payable en 4 versements dont le premier sera de 1200 \$ et les suivants de 1000 \$,

**QUE** ce contrat est valide pour la période du 9 décembre 2019 au 9 mars 2020,

**QUE** ledit montant soit prélevé à même le poste budgétaire no. 02-701-30-522,

**QUE** monsieur Mokhtar Saada, directeur général soit autorisé à signer ledit contrat d'entretien de la patinoire de Fontainebleau,

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à l'employé soumissionnaire et au dossier archivé de la municipalité relatif à l'entretien de la patinoire.

**ADOPTÉE**

## **#9.5 RÈGLEMENTS**

### **#9.5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-080 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX INCENDIES (ABROGEANT LE RÈGLEMENT #2017-061)**

**ATTENDU QUE** la résolution #2017-177 de la municipalité visant l'entente sur la Régie intermunicipale des services incendie ci-après « la Régie » ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal jugent opportun d'amender le règlement #2017-061 afin que le règlement concernant la protection contre les incendies soit uniforme pour l'ensemble des municipalités participantes à la Régie incendie ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à cet effet lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-200** IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil adopte le règlement no. 2019-080 intitulé règlement relatif aux incendies.

**ADOPTÉE**

## **#10 AFFAIRES NOUVELLES**

- Aucun sujet pour ce point

## **#11 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Aucun sujet pour ce point

## **#12 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune question

## **#13 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2019-201** À 8 h 45, madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

---

Denis Rondeau,  
Maire suppléant

---

Mokhtar Saada  
Directeur général